

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉMOLITION

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim, de la susdite municipalité, qu'il y aura une rencontre du Comité de démolition le mardi 5 décembre 2023.

Au cours de cette rencontre, le Comité de démolition doit statuer sur la demande de démolition des bâtiments et constructions suivants:

- BÂTIMENT PRINCIPAL
- BÂTIMENT ACCESSOIRE (GRANGE)
- ET CROIX DE CHEMIN

ADRESSE VISÉE : 1875, RANG DE LA RIVIÈRE NORD

Identification du site concerné:

L'immeuble, un bâtiment principal, est situé sur le lot 2 567 934 (propriété de 9344-9585 Québec Inc.), dont l'adresse civique est le 1875, rang de la Rivière Nord, à Saint-Roch-de-l'Achigan.

OPPOSITION

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la date de publication ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur le bâtiment concerné, faire connaître par écrit son opposition à la greffière-trésorière adjointe et directrice générale par intérim de la Municipalité par écrit à l'adresse courriel suivante : comptabilite@sra.quebec

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan, ce 23^e jour du mois de novembre 2023.

(Original signé)

Isabelle Morin
Directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim